FRC 4° 13967 pt. 5 duplicate (Chicago) 4° 13967 pt. 5
57
Case FRC 29897

PIECES TROUVÉES

Dans les papiers de MM. de Montmorin, Laporte, Intendans de la liste civile, d'Abancourt, ex-Ministre, et à l'Hôtel Massiac,

Dont les originaux sont en dépôt au Comité de Surveillance de l'Assemblée Nationale.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CINQUIÉME RECUEIL.

2

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, Intendant de la liste civile.

Je suis bien content du papier à deux liards, mon bon ami : il est plus près de l'oreille du peuple, que le Journal de Gauthier, et n'est point ordurier comme lui. La conversation du Café demande trop de connoissance des différentes sectes, pour que les gens d'ici y entendent rien ; mais elle doit faire effet dans les cafés de Paris.

Courage, mon ami ! courage ! je voudrois bien vous aider, mais je suis sans verve ; l'indignation qui s'est emparée de moi a éteint tout ce que j'avois de gaieté. Encore, si elle pouvoit me fournir quelque gros sacarsme ! mais elle m'abrutit.

Je ne puis vous dire combien vous m'avez fait de peine en me mandant qu'on se disputoit à Worms, pour savoir si on tiendroit des Etats-généraux en règle, et si on formeroit ou une chambre ou deux.

Ces gens-là sont fous. Pressez-vous de le leur faire savoir de manière ou d'autre, car je n'ai point de correspondance là, que..

Ils n'ont qu'un parti à prendre : c'est celui d'une protestation générale, même contre la manière dont M. Necker avoit fait former les Assemblées primaires, pour parvenir à celle des Etats-généraux. Tout a été vicieux, tout est parti du principe que, pour bouleverser l'Etat, il falloit rendre la populace maîtresse. C'est une surprise faite à la nation, dont il faut la venger, en rejetant le mal sur son auteur.

Si les Etats-généraux étoient illégaux, s'ils tenoient leurs pouvoirs de la populace, comment les députés émigrés peuvent-ils agir comme représentans de la Nation ? Mais ils sont plus que suffisans pour protester contre tout ce qui a été fait en partant du principe.

Le simulacre de parlement assemblé à Worms, recevra la protestation, en fera registre ; et, sur conclusions, prononcera la nullité.

Pour achever de dénouer efficacement ce nœud gordien, MM. d'Artois et de Condé tireront leurs sabres. Fasse le Ciel que la lame n'en brille qu'à la frontière ; que la frayeur s'emparant des Parisiens, ils se jettent aux genoux du roi, pour le prier d'écarter d'eux la tempête, et de proposer l'établissement de sa déclaration du 5 Juin, pour terme à tous les différends qui mettent l'Europe en mouvement.

Vous disposez d'une presse : faites imprimer et répandre une adresse aux émigrés, qui les décide à prendre ce parti, le seul qu'ils puissent raisonnablement suivre.

Je reçois, dans ce moment, le petit papier à deux liards, où il est question de la lie. Cela va à merveille. Si la banqueroute des trois millions s'effectuoit, la contre-révolution pourroit faire un pas de géant ; mais si dans le tas de papiers dont Paris est inondé, il s'en trouve un exposé à banqueroute par la friponerie ou inconduite d'un bureau, trois millions sont trop peu de chose pour que la confrérie de l'agiot ne fasse pas un sacrifice pour arrêter sa ruine totale. Voilà ce qui fait que votre nouvelle, toute vraie qu'elle puisse être, ne se vérifiera pas.

Je vous prie de faire rendre, sans frais, une lettre que je vous adresse pour la rue Coquillière.

Aimons-nous, et redoublons de zèle pour la cause de Dieu et celle de nos pauvres maîtres.

Ce dimanche matin.

— Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du Comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *J. M. Musset.*

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte.

Je compte, mon cher ami, que mon fils vous aura vu. Il est jeune et bien zélé; il a besoin de conseils sages, et je compte sur les vôtres.

J'ai reçu votre petite brochure contre les Jacobins. Nous ne serons malheureusement délivrés de cette odieuse vermine que par la vapeur de la poudre à canon; mais je voudrois qu'elle se rendît sensible plus tôt que plus tard. Nous sommes à la veille d'être infectés de prétendus soldats patriotes qui pourront faire bien du mal. Mon village ne devoit point en avoir; mais comme il s'est peuplé de gros propriétaires qui n'ont pas jugé à propos, ou de gagner la frontière, ou d'aller se renfermer dans Châlons et dans Reims, l'administration juge à propos de mettre sur nos dos aristocratiques soixante surveillans qu'on cherchera à remplir de vertus constitutionnelles. Tout cela sera arrivé sous quinze jours. Je voudrois bien que la terreur pût les saisir avant qu'ils ne fussent dans le cas de causer de la peur ou de faire du mal. Mais les troupes combinées s'assemblent lentement, et attendent qu'un congrès les mette en mouvement. Dans cet intervalle, tout va péricliter. Soixante mille hommes seroient plus que suffisans pour la besogne à laquelle on en destine trois cent mille. Les autres se mettroient en mesure pour entrer au besoin par la trouée qu'on auroit faite. En vérité, il n'y a pas de temps à perdre.

Nous souffrons beaucoup ici de ce que le roi a à souffrir. Le *rablenx* contrefait le *sage*. Le sage n'est pas le mot : beaucoup de gens sont dupes de la contre-façon et se croient abrutis.

Donnez-moi de vos nouvelles.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Premier octobre 1791.

Voilà une lettre pour mon fils : je vous la recommande. Ma fille vous en a adressé une pour son amie la duchesse de Fleury.

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *J. M. Musset Borda.*

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, Intendant de la liste civile.

Votre lettre, mon très-cher, celle des princes, etc. nous ont rendu le courage. Durosoy, le stentor de la chevalerie, l'avoit pris d'un ton à nous faire croire que la démarche du roi le ruinoit entièrement dans l'opinion de la noblesse. Nous voyons que ses frères l'avoient prévu. Nous nous consolons donc, quoique persuadés que, malgré les menaces, on eût rien osé attenter sur le roi, et qu'il pouvoit ne pas pousser la dissimulation aussi loin qu'il l'a fait. C'est, à ce qu'on dit, une vertu des rois; mais je ne l'aime pas. Les agitateurs et les agioteurs du pays persistent à dire que les lettres des princes sont composées à Paris, et que l'Empereur a tourné le dos à M. d'Artois; et une grande partie du peuple le croit, sur-tout ceux qui ont acheté des biens du clergé, et cherchent à éloigner l'idée des revenans. Ce seront les coups de canon qui se feront entendre de la frontière, qui amèneront la foi; mais il seroit bien à desirer qu'avant ce temps, Paris prît son parti pour rendre la liberté au roi et se remettre sous son autorité. Tout ce qui se fera quand la frayeur aura donné le ton, sera de mauvaise grace; et la rage mêlée à la crainte pourra faire commettre bien des crimes. La seule Providence nous rassure ici, où on va nous entourer de soldats patriotes, Limosins et Auvergnats, qu'on voudra peut-être faire agir vertueusement dans le sens de la Constitution, qui ne nous connoîtront pas et n'entendront pas notre langue.

Il est entré bien de la scélératesse, et pas la moindre habileté dans ce qu'on a fait; on reconnoît par-tout l'œuvre du Diable.

Mais quand Dieu et le Roi seront devenus maîtres, comment fera-t-on avec tous les sujets qui ont visiblement travaillé le peuple pour le révolter? Les villes sur-tout ne seroient pas tranquilles d'ici à dix ans.

Je vous ai écrit par mon fils aîné qui va pour quelques affaires.

Ce Cazotte-là n'est pas démagogue. Oubliez que votre compatriote Jacques l'est. Dites-lui : *vous n'êtes pas un bon Cazotte ;* et tâchez de faire liquider sa charge, car je voudrois qu'on profitât du temps où le roi n'est rien, pour le débarasser de tout ce qui doit l'incommoder sur le trône : quand il y remontera, il aura bien, (au moins) nous le craignons, assez d'entraves domestiques, sans ses inutiles domestiques, tel que nous.

Je vous embrasse.

Pierry, septembre.

Au dos est écrit : A Monsieur Ponteau, *à Paris.*

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Archier*, *Ingrand*, *Michaud*, *J. M. Musset*, *Borda.*

Copie d'une lettre trouvée dans les papiers de M. Dabancourt, ex-ministre de la guerre, parmi plusieurs lettres à son adresse, et à d'autres personnes.

24 juin 1792.

Je vous ai déjà dit que tout alloit bien, mon amie ; le roi est bien revenu contre le tripot.... il le méprise. Lorsqu'il pourra secouer un joug si écrasant pour sa malheureuse famille, il attend le mouvement : mais les gueux de J. . . . mettent de grands obstacles à ses projets.... il eût voulu la constitution, si on lui eût laissé la volonté de gouverner d'après elle. Il sait qu'elle lui est favorable dans le moment actuel pour venir à ses fins. . . . mais comment voulez-vous qu'il soit esclave d'une constitution qui lui donne pour maître et assassin son peuple !

Je vous donnerai sous peu du nouveau..... il n'ets que de se bien entendre.

On a ôté la garde au roi, ensuite on a fait partir les troupes de ligne. Vous entendez ce que tout cela veut dire....

Nous tâcherons de remédier à tous ces malheurs... du cou-

rage là-bas : dites-le à nos bons amis.... Nous vous servons tous ici ; l'argent ne coûte rien : ce n'est pas le cas de l'épargner.

Signé, J. D. B.

Certifié conforme à l'original par Nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *Archier*.

Adresse au Roi, trouvée à l'hôtel Massiac.

M. le président a dit que le dernier décret proposé par M. Brissot, ayant été connu au Havre, le commerce avoit député six commissaires pour supplier le roi d'y mettre son *veto*.

M. Malouet a demandé et obtenu la parole ; il a dit que le décret rendu hier exigeant de nouvelles mesures, il proposoit de faire une adresse au roi, et qu'il s'étoit occupé de la rédaction de cette adresse.

L'Assemblée en a demandé la lecture.

M. le président a mis en question :

Si la société présenteroit une adresse au Roi.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité qu'il seroit présenté une adresse au Roi.

M. le président a mis ensuite aux voix la rédaction de l'adresse.

Cette rédaction a été arrêtée, à la très-grande majorité, dans les termes suivans :

« S I R E ,

» Nos périls et nos malheurs nous ramènent aux pieds du trône; nous venons y porter de nouveau l'hommage de notre respect, de notre amour, et implorer la protection de votre majesté.

» Le décret rendu le 7 de ce mois par l'Assemblée nationale, s'il est exécuté, est l'arrêt définitif de notre destruction.

» Nous allons vous démontrer, sire, que c'est une loi de sang et de révolte, provoquée par des hommes dont la philosophie est un poignard, et la vertu une torche enflammée.

» Au premier bruit de nos désastres, la France a vu ces mêmes hommes employer leurs écrivains et leurs clubs à en détruire l'impression, à détourner la pitié que nous avions le droit d'inspirer; et dans le moment où s'accomplissoit leur vœu prophétique :

Périssent les colonies plutôt que nos principes ! le sieur Condorcet publioit dans son journal que ces nouvelles étoient apocryphes ; qu'elles n'avoient d'autre ob et que de *créer au roi des François un empire d'outre-mer, dans lequel il y eût des maîtres et des esclaves.*

» Lorsque les nouvelles ont été confirmées, lorsque les ouvriers, les gens de mer et tous les commerçans du royaume ont fait entendre leurs plaintes et leurs alarmes, la secte antisociale s'est écriée par son organe (le sieur Brissot) que le sang de nos frères, les cendres de nos manufactures cachoient un crime de haute-trahison ; et cet ami de l'humanité a proposé de livrer à la haute-cour-nationale tout ce qui restoit de Colons non massacrés par les Nègres.

» Ces horribles propositions ont été agitées, discutées dans l'Assemblée nationale. C'est peut-être la première fois qu'un peuple policé a souffert sous des formes légales la lutte impie du crime et de l'infortune.

» Le mépris qu'inspirent de tels accusateurs, les a forcés de changer de marche. Le régime colonial fait exception à leur système de subversion ; ils sont les ennemis des grandes propriétés ; car ils n'envient pas, ils poursuivent, ils veulent anéantir toutes les richesses, toutes les autorités auxquelles ils ne peuvent avoir part. Leur hypocrisie ne consacre que la jouissance de la multitude, parce qu'ils en sont les despotes. Ainsi, les gens de couleur dans les colonies étoient pour eux des instrumens précieux auxquels il falloit mettre les armes à la main.

» Telle est, Sire, l'origine de nos malheurs ; elle est prouvée par les faits, d'époque en époque, à dater de la première insurrection du *mulâtre Ogé* jusqu'à la dévastation de la plaine du Cap, dirigée par les complices d'Ogé. Mais nous devons cette justice à la majorité des gens de couleur, qu'au lieu d'avoir à nous en plaindre, nous en avons reçu les plus grands services, et des preuves multipliées d'une sincère affection : aussi sont-ils bien sûrs de l'exacte justice et de la reconnoissance des Colons blancs.

» Voici donc, Sire, la coupable astuce des promoteurs du dernier décret. Nous sommes unis à la majorité des gens de couleur qui n'ont jamais pris les armes contre nous. La minorité, composée de non-propriétaires ou des propriétaires endettés, des séditieux, des émissaires des amis des noirs, cette minorité s'est armée contre les blancs dans quelques quartiers. Or, que propose le décret ? Ce n'est pas d'assurer protection et justice

aux gens de couleur paisibles qui ont été nos auxiliaires, et qui ont horreur de la révolte : c'est de laisser ceux qui sont en armes, en insurrection, injustes maîtres du territoire, et de persuader à l'universalité des gens de couleur que nous demandons des forces pour agir contre eux, et non contre les nègres révoltés. Le décret vous invite donc, sire, à employer la force publique dont vous êtes dépositaire, à protéger la révolte et l'anarchie.

» Le décret annonce à tous les habitans des colonies que, ceux qui respectent l'ordre public, qui sont fidèles aux lois, n'ont aucune protection à en attendre ; que les seuls disciples des *Brissot* et des *Grégoire* seront respectés, pourvu que le décret les trouve un poignard à la main.

» Enfin, sire, quand ce décret ne seroit pas pour la colonie un acte d'hostilité ; quand il ne seroit qu'un acte d'administration votre majesté y reconnoîtra la violation des droits qui lui ont été assurés, ainsi qu'aux colonies, par la constitution, c'est-à-dire, par la loi constitutionnelle du 24 septembre.

» Mais l'immoralité de cette mesure est encore au-dessus du délire qui la dicta. La sagesse de votre majesté, la justice qu'elle doit à tous les Français, l'obligation de maintenir l'obéissance aux lois, nous préserveront sans doute de ce nouveau danger, qui ne nous laisseroit aucun espoir de salut.

» Déployez, sire, l'autorité qui vous est confiée : nous avons besoin de cette autorité tutélaire, pour échapper aux fers de la tyrannie et au ravage de l'anarchie. Le despotisme de la licence nous accable ; tout languit, tout périt dans les colonies, si vous n'environnez d'une force imposante la justice et la loi dont vous êtes toujours pour vos peuples l'organe respecté ».

Certifié conforme à l'original par Nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *J. M. Musset*, *Ingrand*, *Michaud*, *Borda*, *Archier*.

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Montmorin.

Fontainebleau, 7 août 1792.

Voici, Monsieur, la procuration que vous nous avez demandée ; nous ne l'avons pas donnée en blanc, au moyen de ce qu'elle vous laisse la faculté de vous faire substituer : nous espérons qu'elle remplira son objet.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien annoncer à M. Lesaigne qu'il nous a été impossible, comme il l'a prévu, d'annuller son procès-verbal contre le sieur Butteaux, capitaine de l'équipage des vivres, attendu qu'il a été délivré plusieurs expéditions de ce procès-verbal, l'une à l'administration, l'autre au commissaire des guerres. Nous n'en serons pas moins disposés à intercéder pour lui, eu égard à sa famille, s'il en étoit besoin.

Nous sommes avec autant d'attachement que de considération, Monsieur, vos très-humbles et très-obeissans serviteurs.

Signé, *les officiers municipaux de Fontainebleau.*

Certifié conforme à l'original par Nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *J. M. Musset*, *Michaud*, *Ingrand*, *Borda*, *Archier.*

Lettre ecrite à M. Delaporte, par M. de Champ-Fleury.

Je me suis présenté, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous voir; mais j'ai été refusé aux portes du château, faute d'une carte d'entrée. J'avois égaré celle qui m'avoit été donnée; depuis on les a changées. Jusqu'à ce moment je me suis fait un devoir et une loi de me rendre dans toutes les occasions..... entre mon roi et les malveillans. Ces temps orageux le sont à tout vrai François, sur tout aux anciens militaires. J'ai servi 40 ans, chevalier de St-Louis, ancien commandant militaire de Clermont-Ferrand, ma patrie; connu de tous les Auvergnats.... tout me fait espérer que vous voudrez bien me donner une carte d'entrée; je suis depuis dix mois ici, et toujours je me suis présenté où le devoir m'appeloit....

Si vous jugez à-propos, Monsieur, me donner une heure, j'aurai l'honneur de vous prouver que je suis digne de me sacrifier pour mon roi. .. : moi, et les miens, en donnerons tous les jours des preuves.

Je suis, Monsieur, avec la plus parfaite considération, et l'estime la plus distinguée.

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Varennes de Champ-Fleury,
maréchal-de-camp.

Certifié conforme à l'original, par Nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *Borda*, *J. M. Musset*, *Archier*.

Copie d'une lettre écrite par M. Delaporte, Intendant de la liste civile, à MM. les Maréchaux-des-Logis de la maison du Roi.

Je prie MM. les maréchaux-des-logis de destiner pour cette nuit à MM. de Maillardoz et de Bacmann, lieutenant-colonel et major du régiment des Gardes-Suisses, un pied-à-terre, et à chacun un lit dans le château des Tuileries. Quand, faute d'autres logemens, l'on seroit obligé de prendre un de ceux de Mesdames tantes du Roi; *la circonstance du moment exige de passer sur toutes considérations.*

Si l'on a besoin de draps ou d'autres ustensiles, je prie MM. les maréchaux-des-logis de les faire demander à M. de Chanterenne, inspecteur du garde-meuble, M. Thierry n'étant point aujourd'hui à Paris.

A Paris, le 9 Août 1792. Signé, *Delaporte.*

Nous, commissaires du comité de Surveillance, certifions la présente copie conforme à l'original.

Signé, *Vardon*, *Michaud*, *Borda*, *J. M. Musset*, *Ingrand*, *Archier*.

Lettre trouvée dans les papiers de M. Delaporte, Intendant de la liste civile.

Monsieur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour me procurer, s'il est possible, une carte pour entrer au château des Tuileries. Je suis gentilhomme breton, et venu des extrémités de ma province, abandonnant femme et enfans sous le glaive d'une anarchie affreuse, pour faire un rempart de mon corps au meilleur des rois et à son auguste

famille. Personne, plus que moi et ma famille, n'est attaché à leurs majestés. Périr à leurs pieds est mon devoir. Tels sont les sentimens ineffaçables qui ont toujours été gravés dans le cœur d'une famille qui a eu le bonheur de servir avec honneur sa majesté. C'est ce qui me fait espérer que vous voudrez bien avoir égard au juste zèle d'un serviteur fidèle de sa majesté. Ma reconnoissance égale d'avance tout le profond respect avec lequel,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur,
Ch. Aleno de Saint-Alouarn.

25 *juillet* 1792. *Hôtel de Saxe, rue du Colombier, fauxbourg Saint-Germain.*

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vardon, Michaud, Borda, Ingrand, J. M. Musset.*

Lettre trouvée chez M. Delaporte.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire pour deux billets que je desirois pour aller au château. J'ai envoyé plusieurs fois mon laquais savoir la réponse; il m'en a rendu une qui ne peut certainement venir de vous: l'estime générale que vous possédez, la confiance du Roi, tout cela me prouve que mon laquais m'a trompé en me disant que vous avez fait dire qu'il n'y avoit pas de réponse. J'ai voulu sur-le-champ le renvoyer, n'aimant pas un laquais menteur, et lui ai voulu prouver que cela ne pouvoit être; que M. Delaporte savoit trop ce qu'on se doit mutuellement, pour fouler aux pieds tous les usages reçus: il a toujours persisté dans son dire, et a même ajouté: Monsieur, on vous reçoit au château quand il y a des coups à recevoir; mais le danger passé, on ne connoît que les intrigans. Je vous avoue que le bon-sens du maraud m'a peiné.

Au demeurant, si, contre mon attente, il m'avoit rendu votre réponse, j'irois moi-même, Monsieur, vous la demander.

Je fais mon devoir : j'aime mon roi, je chéris l'honneur, et rien ne m'empêchera d'y être fidèle, et suis très-persuadé qu'il est impossible que l'estime dont vous jouissez ne soit méritée. C'est d'après ces sentimens que j'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Signé, Le Chevalier de Romé.

Rue Chantereine, Chaussée d'Antin, chez M. de Ste-Croix, n°. 9.

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires du comité de Surveillance. Signé, *J. M. Musset*, *Vardon*, *Michaud*, *Ingraud*, *Borda*.

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

Votre dernière lettre, mon cher ami, m'a donné un moment de courage ; j'ai renoncé à lire les tristes épopées de Durosoy ; mais, tombé sur le Mercure raisonnablement dirigé par Mallet-Dupan, ma fièvre est devenue chaud-mal. En effet, s'il n'est pas vrai que les intrigues dont on croit appercevoir des traces, ayent dérangé les conventions du petit traité de Pilnitz, il paroît qu'il est impossible que rien se mette en mouvement pour nous avant le mois d'avril prochain ; et jugez du mal qui peut s'effectuer dans cet intervalle, par celui qui se fait journellement. Je le répète, si Dieu ne suscite pas un homme qui fasse finir tout ceci merveilleusement, nous sommes exposés aux plus grands malheurs. Vous connoissez mon système : *Le bien et le mal sur la terre a toujours été l'ouvrage des hommes à qui ce globe a été abandonné par les lois éternelles.* Ainsi, nous n'aurons jamais à nous prendre qu'à nous-mêmes de tout le mal qui aura été fait. Le soleil darde continuellement ses rayons plus ou moins obliques sur la terre : voilà l'image de la Providence à notre égard ; de temps en temps nous accusons cet astre de manquer de chaleur, quand notre position, les amas de vapeurs, ou l'effet des vents nous mettent dans le cas de ne pas éprouver la continuelle influence de ses rayons. Or donc, si un Thaumaturge ne vient à notre secours, voici tout ce qu'il nous est permis d'espérer.

L'assemblée nationale est si follement, si bassement, si ridiculement composée, qu'elle fera venir la nausée au peuple même de Paris. Il redemandera son roi comme un remède à la disette de pain et d'argent, et à tous les maux qu'il souffre. S'il pouvoit l'établir despote, il le feroit pour être sûr qu'on pourroit remédier promptement à ses besoins; mais cela ne dépend pas des Parisiens. D'ailleurs, ils voudroient toujours garder le maître parmi eux, pour être le despote des despotes. Je suppose qu'ils lui rendent sa liberté : si le roi, devenu libre, veut gouverner selon sa volonté, toutes les républiques de France sont contre lui. S'il veut gouverner selon l'esprit de la constitution, il n'a d'autres ressorts que ses commissaires près des tribunaux, qui ne peuvent prononcer son nom qu'en justice. Toutes les administrations et les municipalités sont indépendantes. S'il est possible que les corps militaires rentrent dans le devoir vis-à-vis de lui, avec quoi les paiera-t-il, si je ne lui vois rien entre les mains, pas même pour l'entretien des maréchaussées? Je ne conçois rien de pareil à l'embarras de notre maître, quand on lui remettra sa souveraineté toute désorganisée, toute peuplée de gens à plaindre, de torts à réparer, de banqueroutiers forcés, et de gens à qui on aura fait banqueroute. Joignez à cela les restes de la rebellion qui tremblera toujours de voir arriver le moment de la vengeance. Voilà, mon ami, les tableaux les moins désagréables que j'aye devant les yeux.

Voici comme je composois le roman.

Beaucoup de députés émigrés du parti de la droiture, présentant une protestation à Worms, à un parlement composé de magistrats des divers parlemens; ce corps de magistrature entérinant la protestation, prononçant la nullité de ce qui avoit été fait, ordonnant à tous les François de rentrer dans le devoir, sous peine, etc.; une armée de 100,000 hommes à l'appui : la terreur auroit saisi tout le monde, et les bons sujets du roi se seroient saignés pour l'aider à se rasseoir. Au lieu de cela, on perd le temps en intrigues et en sottises.

Cependant tout coup vaille: je desire de voir Brissot, Fauchet, Condorcet, et toute la tourbe du manége, renvoyés comme des insolens et des gueux. Après cela viendra ce qui pourra. Si je pouvois faire un couplet qui valût un coup de massue, je le détacherois. S'il est un personnage qu'il soit important de tourner en ridicule, il faut m'envoyer les anecdotes, car je ne connois personne, car il faut être instruit des travers particuliers des gens, et connoître leurs gestes. Rele-

vez-moi encore le courage : j'en ai besoin. Je vous embrasse de tout mon cœur. — 2 *novembre* 1791.

Je puis répandre jusqu'à trois petits numéros à deux liards, sans me rendre suspect. La semaine passée le petit district d'Epernay, présidé par un ex laquais, puis fermier de M. de Meulan, a décidé que nous n'aurions point de curé à Pierry, mais un desservant, et point de maître d'école. La paroisse d'Epernay s'empare des biens de notre fabrique. Voilà le travail des huissiers, laquais, et autres despotes ; ils veulent tenir le paysan dans l'ignorance.

Je reçois votre lettre de 15 lignes, qui me fait grand plaisir, avec les numéros, et le fiacre empoisonné par M. Thourette.

Tout ira ensemble, si au moment où on chasse les législateurs, les troupes de Metz, Verdun, prennent la cocarde blanche, et appellent le prince de Condé avec ce qu'il aura de piêt. Voilà la révolution faite.

Certifié conforme à l'original, par nous commissaires du comité de Surveillance.

Signé, *Vurden, Ingrand, Archier, J. M. Musset, Borda, Michaud.*

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

A merveille, mon ami, à merveille ! mais dépêchons nous ; battons le fer tandis qu'il est chaud ; si nous voulons affranchir notre maître de toute espèce de dépendance. Ne lui laissons pas devoir sa liberté à l'effort des princes, des souverains et de la noblesse, réunis. Prévenons la destruction de Paris, dont nous desirons et la correction et l'amendement. Il y a d'ailleurs tout à espérer de ses dispositions actuelles. Jamais il ne fait que changer de frénésie, et va toujours d'une extrémité à l'autre. Je ne serois pas étonné, comme vous le dites, qu'on ne courût sur les Jacobins comme sur les Armagnacs, dont on avoit pris l'écharpe avec enthousiasme. Cependant il me paroît que l'assemblée songe à se fortifier. Les patriotes enrégimentés, dont nous avons ici une petite garnison, disent qu'ils seront envoyés à St.-Denis dans les premiers jours de mars. On les rassemblera autour de la banlieue, au nombre de 15,000. Voilà leur dire. Cela m'est revenu par mes domestiques ; car je n'entre point en conversation avec eux. Il faut faire scruter ce propos par les moyens que vous pouvez avoir, et donner l'alarme de ce rassemblement, qui ne peut qu'être très-contraire aux intérêts de Paris, qu'il pourroit

contribuer à affamer. Le prétexte, pour faire envelopper la ville de cette petite armée, est de donner un coup de main à la garde nationale de Paris. Mais cette garde se suffit à elle-même, et la racaille qui est ici ne feroit que l'embarrasser; mais, unie à la jacobiniere, elle pourroit produire des effets désastreux. Rappelez-vous que les coquins ont remis leur grande expédition au 10 de mars. Ces 15,000 culotins sont peut-être le momon du vastout du grand-duc de Pique. Ceci est fort sérieux, mon ami : il faut faire prendre l'air à des mouches adroites. Le fait n'est peut-être pas vrai; mais si on rencontre des traces, ne fût-ce que du plan, quand on se couvriroit du prétexte de mettre Paris à l'abri de l'attaque des princes, en turlupinant cette précaution, comme elle mérite de l'être, il faut mettre à nud le véritable dessein, et bientôt encore; car les patriotes en garnison ici, comme leurs camarades d'ailleurs, sont bien sots et bien propres à être amalgamés dans une conjuration, sans même s'en douter. Il y a d'ailleurs parmi eux beaucoup de fils et de clercs de procureurs, vermine devenue si dangereuse à l'Etat. Je me presse de vous faire part de ma prétendue découverte, au-devant de l'effet de laquelle il faut aller comme à celle du régiment sans-culottes, que Saint-Huruge est allé lever à Lyon.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

22 *Février.*

Certifié conforme à l'orignal.
Signé, *Borda, Vardon, Michaud, Ingrand, J. M. Musset.*

Lettre trouvée parmi les papiers de M. Delaporte.

J'ai reçu, mon ami, les cinq exemplaires de la pétition contre les Jacobins.

Quand, après avoir menacé, commencera-t-on à bâtonner réellement ces infames séditieux?

On crie *vive le roi;* et quand il veut aller se promener, on l'en empêche, on double sa garde.

Paris est mécontent de l'assemblée. Il n'es toccupé qu'à se rendre maître d'elle et du roi. Les Pétion et les Crancé vont le seconder : il faut un coup de foudre, ou vous n'au-

rez qu'une apparence de révolution. En attendant, ce qui se commet de crimes et fait de sottises est inconcevable.

Mon fils m'a écrit que vous lui aviez fait l'amitié de lui dire que vous pourriez lui procurer quelque occupation. Je vous en serai très-obligé ; car je crains pour lui le désœuvrement, et pour nous deux la dépense du pavé de Paris, sur lequel il faut qu'il reste, où il m'est bien difficile de le soutenir. Tâchez de l'employer comme vous pourrez le faire.

Je souhaite que vous puissiez entendre mon commentaire sur le grimoire de Cagliostro. Vous pouvez, du reste, me demander des éclaircissemens : je les enverrai les moins obscurs qu'il me sera possible.

J'ai besoin d'une de vos lettres ; mon cœur est à la presse.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

19 *novembre* 1791.

Certifié conforme à l'original.

Signé, *Borda*, *Vardon*, *Michaud*, *Ingrand*, *J. M. Musset.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

[1792.]